



## **Compte rendu de la réunion** **du Conseil Municipal du 12 mars 2021**

Les Conseillers Municipaux se sont réunis le vendredi douze mars deux mille vingt et un à vingt heures, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Perrin, Maire.

**Présents** : Mrs Bernard Perrin, Christophe Balvay, Thierry Moiroux, Ludovic Genette, Jean-Pierre Jaillot, Jean-Pierre Besson,  
Mmes Monique Vouillon, Christine Vivier, Nicole Revel.

**Absentes excusées** : Mmes Nathalie Segaud et Stéphanie Taboulet.

**Secrétaire de séance : Mme Christine Vivier.**

### ➤ **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

#### ❖ **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :**

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui se retire:

- vote à l'unanimité les comptes administratifs 2020, arrêtés comme suit :

#### **BUDGET de la Commune :**

Dépenses de fonctionnement : + 244 244,85 €

Recettes de fonctionnement : + 527 703,00 €

Dépenses d'investissement : + 72 923,96 €

Recettes d'investissement : + 222 206,70 €

#### **BUDGET « Halte de Loisirs du Moulin de la Vallée » :**

Dépenses de fonctionnement : + 6 071,75€

Recettes de fonctionnement : + 9 466,13€

Dépenses d'investissement : 0

Recettes d'investissement : 0

- approuve à l'unanimité les comptes administratifs sous la présidence de Mme Vouillon Monique première adjointe.

## ❖ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2020**

Le Conseil Municipal

-prend connaissance des comptes de gestion du trésorier municipal pour l'ensemble des budgets,

-constate leur parfaite concordance avec les comptes de gestion 2020,

-les approuve à l'unanimité.

## ❖ **AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2020** le Conseil Municipal statue à l'unanimité sur l'affectation des résultats comptables de l'exercice **2020** ainsi qu'il suit :

### **Budget Général de la Commune :**

Résultat de clôture 2020 en investissement : - 106 869,61 €

Résultat de clôture 2020 en fonctionnement : + 283 458,15 €

Résultat global de clôture : + 176 588,54 €

Résultat d'investissement à reporter au B.P 2021 de la Commune :

compte 001 : - 106 869,61 € dépenses d'investissement,.

Affectation du résultat de fonctionnement :

compte 1068 : + 106 869,61 € recettes d'investissement

compte 002 : + 176 588,54 € recettes de fonctionnement.

### **Budget Halte de Loisirs du « Moulin de la Vallée » :**

Excédent global de clôture : + 17 319,55 €

Investissement : 0

Excédent de fonctionnement : + 17 319,55 €

Résultat de fonctionnement reporté au B.P 2021 (cpte 002) : + 17 319,55 €  
recettes de fonctionnement

Exécution du virement à la section d'investissement : affectation  
(Cpte 1068, recettes) : 0

- Approuve à l'unanimité l'affectation des résultats comptables.

## ➤ **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS SUR LES DIFFÉRENTES RÉUNIONS INTERCOMMUNALES :**

### ❖ **SIRTOM**

M. Christophe Balvay nous fait part du compte rendu de la réunion qui a eu lieu le mardi 23 février dernier à Cluny : acquisition d'un camion de remplacement, installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment principal et vote des budgets.

### ❖ SPANC:

Mme Christine Vivier résume le Conseil Syndical qui s'est déroulé le 24 février 2021, et indique :

- que le Conseil syndical du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS a décidé, par délibération du 24 février 2021, d'accepter la demande des communes de BLANOT et DONZY-LE-PERTUIS d'adhérer au Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS, et donc de modifier son périmètre en conséquence,
- qu'à compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) est devenu membre du syndicat en lieu et place de la commune de Bussières en application du mécanisme de « représentation-substitution », ceci du fait de la prise de la compétence « assainissement » de la MBA.
- qu'à compter du 1er janvier 2021, le mécanisme de « représentation-substitution » est terminé et donc la commune de Bussières ne fait plus partie du périmètre du SPANC.

### ❖ MARPA :

Mme Monique Vouillon a assisté au Conseil d'Administration le 24 février 2021, pour procéder au vote du budget 2021 et aux nouveaux tarifs 2021 ; un point sur la gestion de la crise sanitaire a été présenté concernant les visites et la vaccination par Mme Sylvie Vouillon et M. Pierre Duclos.

### ❖ SIVOS :

Mme Christine Vivier qui a assisté au conseil nous informe que depuis le 15 février 2021 la nouvelle secrétaire est Mme Pascaline Debarnot. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SIVOS comptait 113 enfants inscrits.

Concernant le transport scolaire ; Mme Vivier informe que la subvention serait totalement prise en charge sur les trajets d'école à école sans arrêt intermédiaire.

### ➤ TRAVAUX SALLE DU MILLE CLUB :

Le Maire fait part du compte-rendu de la dernière réunion de chantier :

- le planning est respecté,
  - l'escalier ouest n'est pas conforme aux règles de sécurité : face à la route,
- Après discussion, le Conseil Municipal valide la suppression des escaliers.

## ❖ VOIRIE :

M. Christophe Balvay fait part des projets de travaux dans la commune :

| Lieux                   |   | coût       |
|-------------------------|---|------------|
| Les Entrées             | Croisement :<br>- reprise des canalisations d'eaux pluviales<br>- création de chaussée<br>- reprofilage de la chaussée                              | 12 683,98€ |
| Chemin du Pas de La Sue | - renforcement<br>- reprofilage de la chaussée + enrobé pleine largeur  | 23 769,04€ |
| Chemin Bel Horizon      | - pose enrobé + monocouche suite dégradations causées par une pose de toupie de béton   | 906,00€    |
| Rigolage                | Suite au rigolage effectué par la Sté Lacharme<br>- changement de traversées (déjà inventorié)<br>- curage de fossé (sur une centaine de longueurs) |            |

### ➤ BORNES À INCENDIE

Le Maire indique :

- que au 1<sup>er</sup> janvier 2021 les 10 poteaux d'incendie qui se situent sur le territoire de la collectivité ne sont pas entretenus,
- que le référentiel national DECI stipule un maintien en condition opérationnelle des PEI qui est assuré par trois différentes opérations :
  - ! Maintenance
  - ! Contrôle technique
  - ! Reconnaissance opérationnelle réalisée par le SDIS

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE d'accepter le contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie.

### ➤ PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal,  
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré;

Décide de renouveler à compter du 01/04/2021 le poste d'Adjoint Technique contractuel de M. CHATELET Patrick.

Ce contrat à durée déterminée est reconduit pour une durée de 3 ANS Le renouvellement de ce contrat intervient au titre de l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour occuper un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 17h30 dans les communes de moins de 1000 habitants ou dans les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

### ➤ LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; décide :

- de réactualiser le montant des charges à 80,00€ des studios meublés pour jeunes actifs situés au 7 rue de l'Eglise à compter du 12/03/2021.
- charge le Maire de signer tout document relatif à cette modification.

### ➤ HLL :

Vu la délibération du conseil communautaire Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais du 16 juillet 2020 portant sur la revalorisation de la taxe de séjour ;

Précisant que cette dernière modification n'avait pu être appliquée en 2020,

Le Maire propose d'adopter le tarif revalorisé suivant :

La taxe est perçue avant le départ des assujettis même lorsqu'un règlement différé du loyer est prévu.

Le tarif ci-dessous est fixé par catégorie conformément à l'article L 233-30 du CGCT

| CLASSEMENT   | EN € par personne et par nuitée   |
|--|---|
| Hôtels et résidences de tourisme, village de vacances en attente de classement ou sans classement – Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement  | <b>3% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité</b> ou s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | <b>0.80</b>   |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > DECIDE d'adopter le barème sus-indiqué de la taxe de séjour de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
- > AUTORISE le Maire à signer tout document et pièces administratives nécessaires à l'application de cette revalorisation.

Mme Christine Vivier fait part au Conseil Municipal du projet de rafraîchissement du gîte 2, que les travaux doivent être réalisés dans les prochains mois des devis seront présentés lors du prochain conseil.

➤ **PROJET PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal,  
De la sollicitation de la Communauté de communes, dans le cadre de sa mission  
TEPOS : de recenser les toitures des bâtiments communaux, en vue de  
l'installation d'une production électrique sur les toits des bâtiments éligibles :  
M. Jaillot Jean-Pierre accepte de se charger du dossier.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

❖ Projet de distributeur de pain à l'étude

Fin de séance : 23h45

**Prochaine réunion du Conseil Municipal vendredi 9 avril : à 20 heures,  
salle de la Mairie.**